Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bureau de representation d'un marque etrangere

Par Visiteur

BON JOUR, JE SUIS DE NATIONALITÉ COLOMBIENNE ACTUELLEMENT AVEC UN TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT, JE SOUHAITE DEVENIR LA REPRÉSENTANTE D'UN MARQUE DE ACCESSOIRES DE MODE COLOMBIENNE,JE ME SUIS RENSEIGNE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE CONCERNANT LES PAPIERS A FOURNIR, MAIS J'AI QUELQUES QUESTIONS DE NIVEAU ADMINISTRATIF QUE JE VOUDRAIS CLARIFIER.

ÉTANT DONNE QUE LA SOCIÉTÉ COLOMBIENE A DÉJÀ UNE SUCCURSALE OU FILIALE EN ESPAGNE LES INFORMATIONS TELLES QUE LA DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE, L'ADRESSE SE SON SIÈGE SOCIAL, SA FORME JURIDIQUE ET LES PAPIERS TELLES QUE LA PROMESSE DE BAIL COMMERCIAL , ENTRE AUTRES , DOIVENT ÊTRE FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE EN COLOMBIE OU BIEN IL EST POSSIBLE QUE LA SUCCURSALE EN ESPAGNE PUISSE LE FOURNIR , DE QUOI ça DÉPEND?
JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION. SUITE A VOTRE RÉPONSE J'AURAI D'AUTRES QUESTIONS CONCERNANT MON CAS.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je pense que le mieux et de vous renseigner auprès de la société mère.

Cordialement